



Regroupement familial d'un majeur

Par **mariso**, le **21/06/2016** à **14:48**

Bonjour à tous, rnrnMon mari souhaiterait adopter mes enfants majeurs qui vivent à l'étranger.rnrnEst ce que mes enfants pourront obtenir un visa long séjour après l'adoption?rnc'est l'adoption simple qu'il va demander, sachant qu'il remplir les conditions.rnrnnous nous inquiétons beaucoup pour ses enfants même s'ils sont majeurs, est ce qu'ils pourront avoir le visa si oui comment faire?rnrnMerci d'avance de vos réponses

Par **amajuris**, le **21/06/2016** à **18:04**

bonjour,rnle regroupement familial s'applique à l'étranger en situation régulière qui veut faire venir sa famille, c'est à dire époux ou épouse et les enfants mineurs du couple.rnl'adoption simple est possible pour un majeur étranger.rnmais il faut que la loi du pays dont vos enfants ont la nationalité autorise l'adoption.rndans votre cas, l'adoption simple a pour but d'obtenir un visa pour venir de manière sans doute définitive en france, ce qui n'est pas vraiment le but d'une adoption et que cela peut être considérés par le consulat comme un détournement de procédure, c'est d'ailleurs un motif de refus de délivrance de visa long séjour adoption.rnvous devriez poser la question à un consulat de france du pays dont vos enfants ont la nationalité pour connaître leur position en la matière.rnsalutations

Par **marie33**, le **29/06/2016** à **09:54**

Bonjour, merci de m'avoir répondu , au faite un de mes enfants majeur est étudiant en Belgique, il souffre énormément et risque abandonné ses études, tous est cher là-bas , je dois

être prêt de lui pour le soutenir, si l'adoption simple ne peut pas le faire venir en France que dois je faire pour qu'il vient faire ses études en France, il a déjà eu 2 refus de visa français depuis qu'il est en Belgique. Je suis désespéré comment faire pour qu'il vient étudier ici , surtout qu'il a envie de faire une autre formation merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **29/06/2016 à 11:22**

bonjour,rnbeaucoup d'étudiants français vont étudier en belgique donc je pense que le coût de la vie n'est pas plus cher en belgique qu'en france.rnl'administration française a du motiver les refus de visas demandés par votre fils.rnvotre fils peut déposer un recours contre le refus de visa.rnvoir le lien ci-dessous:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2230>rnsalutations

Par **marie33**, le **29/06/2016 à 17:08**

Vous avez raison , mais mon fils a un titre de séjour d'1 ans , il n'a pas droit de travailler comme les belges ou les français, or moi je ne peux pas lui venir en aide , j'ai déjà deux enfants mineurs à ma charge et seule , je me dit que en France mon fils pourra faire un job d'été, alors que en Belgique il n'a pas droit à plus de 50 jours tout l'année, c'est vraiment dure pour les étrangers avec un titre de séjour, et l'école coûte trop cher, je peux qu'il abandonne ses études

Par **marie33**, le **29/06/2016 à 17:15**

Vous avez raison , mais mon fils a un titre de séjour d'1 ans , il n'a pas droit de travailler comme les belges ou les français, or moi je ne peux pas lui venir en aide , j'ai déjà deux enfants mineurs à ma charge et seule , je me dit que en France mon fils pourra faire un job d'été, alors que en Belgique il n'a pas droit à plus de 50 jours tout l'année, c'est vraiment dure pour les étrangers avec un titre de séjour, et l'école coûte trop cher, je peux qu'il abandonne ses études

Par **amajuris**, le **29/06/2016 à 17:45**

dans votre premier message, vous parlez de votre mari qui veut adopter vos enfants majeurs.rnvous n'êtes donc pas seule et votre mari peut aider vos enfants puisqu'il voulait les adopter.

Par **mariso**, le **29/06/2016 à 19:16**

bonjour, rnJe vous remercie de votre réponse, j'essaye de vous expliquer ma situation, j'ai dit au début mon mari juste pour que les gens comprennent dans quel situation il fera l'adoption , le mariage est prévu dans 1 ans, lui aussi il n'a pas des moyens, il voulait surtout les adopter pour qu'ils viennent continuer les études ici, maintenant qu'ils ne peuvent pas venir après l'adoption, a quoi ça sert d'adopter les majeurs, maintenant je vais juste aider mon fils qui est étudiant en Belgique.rnle job étudiant est limité en Belgique et nous ne pouvons pas venir en aide.rnles études coûtent cher la bas, il voulait faire l'adoption juste pour m'aiderMerci de votre réponse